

**COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24
NOVEMBRE 2022 à 17H30**

L'an deux mille vingt deux, le 24 novembre à 17h30, le Conseil Municipal de Saint-véran, dûment convoqué le 19/11/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Frédérique MARROU, Jacques ISNEL, Charlotte POUDEROUX

Excusés : Jean Pierre IMBERT (procuration à Delphine MATHIEU), Florian COLLEY (procuration à Jeanine CHARDAN).

Absent : Hervé GOUILLON

Secrétaire de séance : Sébastien PINZETTA

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 26 septembre 2022 a été validé à l'unanimité

DELIBERATIONS

1- Présentation du rapport du prix et la qualité du service assainissement de la communauté de communes du Guillestrois Queyras (RPOS) :

Mathieu ANTOINE, présente le rapport au conseil municipal qui en prend acte.
Ce rapport est annexé au compte rendu du conseil dans sa version synthétique.

2-Présentation du rapport du prix et de la qualité du service déchets de la communauté de communes du Guillestrois Queyras ;

Mathieu ANTOINE présente ce rapport au conseil municipal qui en prend acte.
Ce rapport est annexé au compte rendu du conseil dans sa version synthétique.

3- désignation du représentant de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commande ambulances du Queyras.

Il y a lieu de désigner les représentants à cette CAO ce qui n'avait pas été fait lors du dernier conseil du 26 septembre ; Charlotte POUDEROUX et Sébastien PINZETTA ont été désignés respectivement titulaire et suppléant à l'unanimité.

4- Désignation du représentant de la commune à la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes des navettes inter villages et intra village du Queyras.

Il y a lieu de désigner les représentants à cette CAO ce qui n'a pas été fait lors du dernier conseil du 26 septembre.

Mathieu ANTOINE et Charlotte POUDEROUX ont été désignés respectivement titulaire et suppléante à l'unanimité.

5- **Prix affouage 2022.**

Sébastien PINZETTA informe qu'avec la dernière coupe de bois, il a été mis à la disposition des habitants 16 lots de 10 stères, tirés au sort. Il reste 1 lot et demi de libre.

Le prix de l'affouage 2022 est fixé à 30 euros/stère.

Vote à la majorité (Mathieu ANTOINE ne prend pas part au vote)

6- **Avenant convention Valle Dell Ecco.**

Mathieu ANTOINE informe le conseil municipal que la coopérative Valle dell Ecco, souhaite utiliser une surface plus importante que celle prévu dans la convention initiale.

Il y lieu donc de faire un avenant à cette convention.

La surface utilisée est de 70 m², le prix mensuel est porté à 75 euros mensuel.

Delphine Mathieu se fait la porte parole de Jean Pierre IMBERT pour qui elle a procuration.

Pour lui, le tarif doit être le même que les box communaux.

Mathieu ANTOINE répond que les choses sont différentes, de par la nature des conventions et de la situation des locaux.

Vote à la majorité de 8 voix pour et un contre (Delphine Mathieu pour sa procuration de Jean Pierre IMBERT) Sébastien PINZETTA ne prend pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

- Mathieu ANTOINE a été informé par le chef de centre, Christophe MONNET de la volonté de déplacer la caserne de Saint Véran à Molines. En effet le manque d'effectifs de pompiers volontaires sur le village rend la caserne inactive. De plus la situation de Molines est plus stratégique pour le déploiement des secours sur les aigues.
- Mathieu ANTOINE réagit à un mail envoyé au conseil par Jean Pierre IMBERT concernant le délai d'obtention des délibérations avant le conseil. (2 jours). Mathieu ANTOINE n'accepte pas ces remarques dans le contexte actuel et propose à Jean Pierre IMBERT de rédiger les délibérations et ainsi accélérer les démarches. Il sera le bienvenu.
- Sébastien PINZETTA souhaiterait que les illuminations de Noël soient plus sobres, mais bien ciblées, et propose un éclairage central sur la place avec un beau sapin et un devant le parvis de l'église illuminé. Et un sapin à La Chalp, et au Raux. Delphine MATHIEU pense qu'il faut tout de même que ce soit bien visible. Un juste milieu sera trouvé. Il est décidé de ne plus installer les petits éclairages au niveau des lampadaires (étoiles et autres flocons)
- Sébastien PINZETTA tient à signaler des actes de dégradation survenus sur les panneaux jaunes de signalisation de sentiers. Ces panneaux ont été arrachés, notamment à Pra-Mian. Ces actes sont immatures et irrespectueux des biens communs. Les coûts de remplacement seront supportés par la collectivité, et les promeneurs, sans indications, risquent de marcher n'importe où, et notamment au milieu des prés de fauches.
- Frédérique MARROU informe le conseil qu'elle a reçu le rapport de l'analyse énergétique des bâtiments communaux. Divers travaux seront ciblés, elle fera passer ce rapport aux conseillers qui pourront ensuite décider des priorités. Mathieu ANTOINE informe que le système de télégestion du chauffage de la Maison du Soleil va être mis en place en tout début d'année, ainsi que la télégestion des réservoirs d'eau.
- Jacques Isnel rapporte le message de Monsieur Jo ISNEL peu satisfait du passage communal qui a été créé en prolongement de la Disvia du Granjoun. Mathieu ANTOINE précise que ce passage a respecté les accords d'échanges entre la commune et les consorts JOUVE. (la

familles Isnel n'étant pas concerné par cet échange) Il se dit abasourdi par ces doléances; Il constate que le travail est remarquable, et remercie Cédric et Jérémy pour leur application ; Un courrier sera adressé à l'attention de Monsieur Jo Isnel.

- Frédérique MARROU informe que la station sera ouverte du 17 décembre au 26 mars 2023. Les problèmes d'approvisionnement d'eau seront sûrement les mêmes que l'année passée.
- Sébastien PINZETTA informe l'assemblée de la tenue de la prochaine Assemblée générale de l'AFP. Elle aura lieu le mercredi 14 décembre 2022 à 13h30 à la salle polyvalente.

CLOTURE DE SEANCE A 18h30

Questions du public :

Michel BEAUFILS demande ce qu'il en est du profilage des pistes. (jonction basse Saint Véran-Molines.)

Frédérique MARROU informe que les travaux ne seront pas effectués cette année et que tous les accords des propriétaires n'ont pas été donnés.